



Réunion Aménagement du Temps de Travail 2022 Le 24 janvier 2022

Nouvelles Propositions de la Direction

► Congés payés mois d'Août:

Services support et services administratifs: 50% de présence par semaine

SEMAINE 30	USINAGE			MONTAGE et LOGISTIQUE		
	Matin	Soir	Nuit	Matin	Soir	Nuit
Equipe 2x8	X			X		
Equipe 3x8	X		X			
Nuit Fixe			X			X

Semaine 34	USINAGE			MONTAGE et LOGISTIQUE		
	Matin	Soir	Nuit	Matin	Soir	Nuit
Equipe 2x8 *	X ←	X		X ←	X	
Equipe 3x8	X					
Nuit Fixe						

* Pour la semaine 34, personnel prévu initialement 2x8 du soir → passage sur poste du **Matin**

Pour la Semaine 35 => Equipe 2X8 présente S34 à nouveau du matin pour reprise cycle classique

Durant Les semaines 31 à 33, l'établissement sera fermé. Concernant les semaines 30 et 34, un roulement se fera selon les postes des salariés (voir tableau ci-dessus).

Lors de cette présentation, la direction a affirmé que le vendredi de la semaine 34 sera travaillée en heures supplémentaires obligatoires pour les salariés normalement du soir et en RTT le 26 août.

La CGT s'est opposée au fait que le 26 août soit travaillé obligatoirement et appellera à la grève ce jour-là!!!

► 5^{ème} semaine de congés payés :

Vendredi 23 décembre au lundi 2 janvier. Reprise le mardi 3 janvier 2023.

Les salariés devront poser un congé de leur choix pour le vendredi 23.

Nous avons demandé que ce jour soit travaillé pour laisser un jour de congé supplémentaire libre aux salariés. Le SNI et FO rejoignant la CGT sur sa revendication, la direction n'a pas eu d'autre choix que d'accepter.

De ce fait, l'établissement sera fermé du lundi 26w au lundi 2 janvier. Reprise le mardi 3 janvier 2023

► **Services techniques (maintenance /PTS):**

Pour ces services, les salariés devront planifier leur prise de congés afin d'obtenir 40% d'absence au maximum par semaine (de la semaine 24 à la semaine 37).

Dans le cas contraire, la direction fixera elle-même leurs congés payés entre le 15 juin et le 15 septembre.

La CGT est contre le fait que la direction impose individuellement les dates de congés payés des salariés!!!

► **Ponts :**

Fermeture de l'établissement :

Les vendredis 27 mai et 15 juillet : tous les salariés devront poser un congé.

Le lundi 31 octobre : La direction impose le 15 août.

La CGT reste sur sa position : «Imposer le pont du premier Novembre en vous volant une nouvelle fois un congé payé (le 15 août) n'est pas acceptable pour nous ! La CGT a demandé que tous les ponts soient sur la base du volontariat en acceptant tous les congés demandés.»

Avec l'appui du syndicat FO, La direction a refusé notre demande lui laissant la main mise sur vos congés.

Notre proposition étant bien plus favorable pour les salariés, il est incompréhensible de s'opposer à celle-ci.

Le fait que ce soit disant « syndicat » défende la direction est un SCANDALE !!

Prochaine réunion sur l'ATT le 1^{er} février à 9h.

La CGT

mardi 25 janvier 2022